

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône, 46 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.

Mors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er. A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPÉ, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUYE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 6 mars 1848.

MM. les actionnaires du Censeur sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche prochain 12 mars, dans les bureaux du journal.

Le timbre sur les écrits périodiques est supprimé. Nous allons réduire immédiatement le prix d'abonnement de notre journal. Le nouveau prix sera fixé dimanche par la réunion générale des actionnaires, et il sera tenu compte aux abonnés, sur les mois à venir, de ce qu'ils auront payé en trop.

Le mot le plus répété aujourd'hui, c'est celui d'organisation du travail. Cette préoccupation de tous les esprits fait un devoir au gouvernement, comme aux publicistes, d'apporter à cette question toute leur sollicitude. Ce problème est immense, et nous invitons tout le monde à faire preuve de patience; car il ne peut pas être résolu en un jour, — et surtout au premier jour d'une révolution. Nous ferons remarquer en outre qu'il serait injuste d'exiger de la République la réalisation immédiate de toutes les promesses faites par les socialistes. Ces promesses sont un peu exagérées, nous le pensons, mais nous ne nous en plaignons pas, car elles témoignent d'une ardente sympathie pour les souffrances de leurs concitoyens.

L'idée la plus générale renfermée dans le mot organisation du travail, est celle-ci: Association du maître et de l'ouvrier, organisée par le gouvernement. Or, il y a, selon nous, dans cette proposition, quelque chose de praticable et quelque chose d'impossible. La chose difficile n'est pas l'association elle-même. Que des hommes unis par les mêmes besoins, les mêmes sympathies, les mêmes efforts, les mêmes espérances, s'associent entre eux, rien n'est plus désirable, et sans aucun doute nous jouirons avant peu de ce noble et touchant spectacle. Le gouvernement peut encourager ces hommes et les aider dans une certaine mesure, pourvu que leur association soit libre et publique, c'est-à-dire qu'elle offre des garanties de liberté à ses membres, et des garanties de sécurité à l'ordre public par l'équité et la publicité de leurs statuts.

Rien ne s'oppose à la formation de telles sociétés. Que des hommes de bonne volonté, inspirés par une confiance mutuelle, se réunissent, ils peuvent organiser le travail en association; la chose impossible, c'est que le gouvernement les organise lui-même. Il désire, il facilitera de meilleurs rapports entre l'ouvrier et l'entrepreneur, mais il ne peut pas les régler d'une manière absolue. L'intervention directe et continue du législateur dans les phénomènes de la production, c'est la servitude de l'entrepreneur et de l'ouvrier, ou de l'un des deux. Jusqu'à présent, partout où le travail ne s'est pas organisé de lui-même, partout où il a reçu son organisation de la loi, nous avons toujours vu le travailleur changé en esclave.

Rien n'est impossible à une association, et toutes les formes d'association sont possibles là où vous trouverez, parmi les membres associés, la moralité, l'esprit d'ordre, l'amour du travail, l'équité, la justice et la confiance. Toutes ces vertus sont indispensables, car elles sont la substance même de l'association. La question n'est donc pas de savoir si l'association est réalisable avec elles, mais de savoir si la loi, si l'administration gouvernementale peuvent donner ces vertus à ceux qui en sont dépourvus. Or, la législation peut tout décréter, même de mauvaises lois, — mais elle ne décrète pas des sentiments, des vertus, des sympathies; — elle n'a qu'une chose à faire, c'est de permettre à ceux qui ont ces sentiments, ces vertus, ces sympathies, de les faire tourner à leur bénéfice et à l'avantage du pays.

Sous le gouvernement que nous venons de renverser, les associations étaient redoutées, contrariées, poursuivies. Il n'en est plus ainsi, grâce à la liberté. C'est une conquête qu'il ne faut pas mépriser. Ce n'est pas tout. Le gouvernement ne veut pas se contenter, — ses actes le prouvent, — d'une attitude passive devant les efforts d'organisation du travail qui se poursuivent partout. Il est disposé à faire mieux; il en aura les moyens. Au budget des dépenses de presque tous les ministères est annexé un chapitre particulier pour primes, encouragements et secours à telles industries, tels travaux, telles entreprises. Cependant rien n'a été fait encore pour faciliter et encourager des associations de travailleurs. Il est juste que cet oubli soit réparé. C'est une lacune dans notre administration. Un service administratif, — ses bases sont déjà jetées, — sera donc nécessairement organisé pour fournir des éléments de succès aux entreprises qui ont pour but d'apporter dans le régime du travail des modifications bienfaisantes pour les ouvriers. Nous demandons que les fonds alloués à ce nouveau service ou à ce nouveau ministère soient considérables. Si la monarchie se croyait tenue d'encourager la pêche de la morue et l'élevage de certaines races d'animaux, n'est-il pas facile et obligatoire pour la République de venir en aide à ceux qui essaieront, par certaines combinaisons nouvelles, d'améliorer le sort des travailleurs? Mais ces essais ne peuvent pas se faire dans un moment où le trouble est dans les choses aussi bien que dans les cœurs. Il faut, pour que ces semences puissent germer et grandir, un sol raffermi et un ciel sans orages. Ce qui a déjà été décrété par le gouvernement est une preuve qu'il fera pour l'organisation du travail tout ce qui sera humainement possible.

D'ailleurs, la chose indispensable, le gage même du succès, c'est l'argent, et la République, qui décrète la liberté, ne peut pas décréter des millions. Ceux-ci sont produits par le travail et servent au travail. Pour les avoir, il faut les prendre quelque part, c'est-à-dire les détourner d'une branche d'industrie quelconque; et cela ne peut pas se faire sans dommage pour quelqu'un et pour quelque chose, pour d'autres travailleurs et pour d'autres professions.

Il nous suffira d'appeler l'attention des ouvriers sur ces faits, sur ces nécessités, pour être sûrs qu'ils comprendront les difficultés d'obtenir immédiatement une solution au problème de l'organisation du travail qui les préoccupe à si juste titre.

En attendant, nous ne saurions trop leur recommander de se défier, non des intentions, mais des lumières de ceux qui leur disent: Vous avez besoin d'ouvrage, réclamez un tarif.

Entre un tarif et de l'ouvrage il y a une différence. Le tarif est un mot et l'ouvrage est une chose. S'ils veulent y réfléchir, ils s'en apercevront aisément; ils peuvent avoir les tarifs les plus avantageux, les plus élevés, et rester aussi pauvres et dénués qu'auparavant. On peut même dire que l'ouvrage sera toujours en raison inverse des tarifs. En peut-il être autrement, en effet? Qu'est-ce qui détermine le taux des salaires? Les besoins de la production. Plus la demande de travail est considérable, plus le salaire du travailleur augmente. Mais qu'est-ce qui détermine les besoins de la production? Qu'est-ce qui augmente la demande du travail? Ce sont les besoins de la consommation. Si les chiffres du tarif avaient la vertu d'augmenter la consommation, c'est-à-dire de faire consommer plus d'étoffes, laver plus de linge, ourdir ou mouliner plus de soie, nous serions les premiers à conseiller l'emploi d'une si merveilleuse invention; mais, par malheur, il n'en est pas ainsi, et nous sommes contraints de dire aux ouvriers qu'en courant après un tarif, au lieu de chercher de l'ouvrage, ils ne font pas autre chose que lâcher leur proie pour l'ombre.

Ils ont le droit, et ce droit n'aurait jamais dû être contesté, de débattre avec les entrepreneurs d'industrie le chiffre de leur salaire, et d'user des coalitions pacifiques pour en obtenir l'augmentation. Quant à nous, nous verrons toujours avec satisfaction leurs démarches couronnées du succès. Seulement ils comprendront que l'autorité ne peut pas intervenir dans les conventions, parce qu'elle se ferait un jeu de la crédulité des ouvriers en leur garantissant de bons résultats d'une fixation officielle des salaires. On ne doit raisonnablement exiger d'elle que de l'occupation, pour ceux qui en manquent, et des secours, pour ceux à qui on ne peut pas donner de l'ouvrage. Elle fait tous ses efforts pour suffire à cette double tâche.

Nos paroles sont graves et calmes. D'autres pourront en faire entendre de plus sonores, mais de plus décevantes. Quant à nous, le sort des ouvriers nous inspire assez de sollicitude, et leur caractère assez d'estime, pour que nous nous croyions obligés de leur dire la vérité. Au nom de l'intérêt de tous, au nom de leur propre intérêt, nous les adjurons de ne pas l'oublier.

Nous reproduisons plus loin les paroles que M. Cormenin a adressées au ministre de la justice lorsqu'il s'est présenté à la tête du conseil d'état dont il est président; nous donnons en même temps la réponse du ministre; c'est un document important à recueillir, dans ce moment où tous les esprits s'occupent de la constitution future de la France, parce qu'il indique la pensée du gouvernement provisoire sur la question de la représentation nationale. Il se prononce dès aujourd'hui pour une chambre unique, expression du suffrage de tous les citoyens. A la constituante seule appartiendra le droit de décider sur ce grave sujet, mais le principe est posé dès ce moment par le ministre de la justice, qui ne se serait pas ainsi avancé s'il n'avait eu l'assentiment de ses collègues. Nous aurons à examiner cette importante question quand la constituante sera réunie.

APPEL A TOUS LES CITOYENS

POUR LA FORMATION IMMÉDIATE DE COMITÉS ÉLECTORAUX CONSTITUANTS.

Citoyens!

Nous touchons au moment où vous aurez à accomplir l'acte le plus solennel de votre souveraineté, l'élection de l'assemblée qui constituera définitivement la France. A cet exercice de votre droit, si glorieusement recouvré, est joint un grand devoir, celui d'assurer la paix, la grandeur, la prospérité de notre commune patrie, en plaçant ce droit même à la base de ses institutions nouvelles. Jusque-là, notre œuvre ne sera point achevée, l'avenir tout entier restera en question, non seulement notre avenir, mais celui des peuples nos frères, dont les yeux sont ouverts sur nous, et qui sentent que leurs destinées sont solidement liées aux nôtres.

On n'en saurait douter, tous les partis vaincus s'agiteront pour reconquérir par l'intrigue ce que les armes leur ont enlevé. Ils vont s'organiser, ils s'organisent déjà, afin de créer, au milieu des incertitudes, des divisions peut-être qu'ils essaieront de faire naître, des majorités factices, pour fausser, dans les assemblées électorales, le véritable vœu de la nation. S'ils y parviennent, il n'est point de maux auxquels on ne dut s'attendre, et c'est alors que l'ordre public, la tranquillité intérieure, le progrès pacifique, seraient gravement menacés. Mais ils n'y parviendront pas, citoyens, j'en jure par votre patriotisme.

Formez immédiatement, formez partout des comités électoraux constituants, composés de citoyens faisant partie de la garde nationale, dans laquelle maintenant, grâce au triomphe du peuple, viennent s'effacer toutes les vieilles distinctions.

Dans ces comités, on préparera, on discutera les candidatures, chose si importante pour produire l'unité de volonté et d'action. Air si rapprochés les uns des autres, les patriotes s'y éclaireront mutuellement, s'entendront pour atteindre le but commun, se senti-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 MARS 1848.

LES MYSTÈRES.

Continuation de la nouvelle précédente (Les Méprises),

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite. — Voir le Censeur des 23, 24, 28, 29 janvier, 4, 6 et 8 février.)

NERVEILLEUSE CORRESPONDANCE DE L'AUTEUR AVEC DIFFÉRENTES PERSONNES.

(En guise d'introduction.)

Monsieur,

Je connais plus d'un écrivain, plus d'un poète qui jouissent d'une assez mauvaise réputation, à cause de leur penchant irrésistible vers toute espèce de mensonge grossier, de divagations préjudiciables à la saine raison. Cependant j'avais fait une exception pour vous, revêtu de fonctions publiques qui font de vous quelque chose. Je vous tenais pour un homme honnête, bienveillant; mais à peine arrivé à Berlin, j'ai dû me convaincre du contraire. En quoi ai-je mérité, moi simple et sans prétentions comme je le suis, moi assistant de chancellerie honorablement retiré, moi homme bien élevé, de mœurs douces, d'une certaine intelligence et d'une science solide, moi qui me flatte d'allier de belles pensées à un bon cœur, en quoi ai-je mérité, je vous le demande, que vous me donniez en spectacle à l'honorable public de Berlin, que dans l'almanach de poche de cette année vous racontiez non seulement tout ce qui s'est passé entre moi, le baron Théodore de S... et la princesse confiée à ma garde, mais encore m'avez fait représenter d'après nature, gravé sur cuivre, me promenant sur la place de Paris et sous les tilleuls avec mon enfant d'adoption, me

mettant au lit dans un deshabilité galant et fort effrayé de la visite inattendue du baron? Ma queue électrophone, où je mets tous mes petits ustensiles de voyage, vous aurait-elle contrarié? Mon bouquet de fleurs vous a-t-il déplu?

Avez-vous quelque objection à faire au collège des pupilles de Chypre, qui m'a nommé tuteur de la...? Mais croyez-vous que je vais vous découvrir le nom de la plus belle des belles, pour que vous alliez le crier sur les toits, dans tous les journaux et les almanachs de poche? Soyez persuadé, Monsieur, que, grâce à votre frivole manie d'écrire et de faire de méchante musique, pas un président ni conseiller du collège des pupilles de ce pays-ci ou de tout autre ne vous confiera jamais la tutelle d'une femme aussi belle, aussi distinguée. Non, Monsieur, jamais le collège des pupilles de l'île de Chypre ne vous eût nommé tuteur de la personne en question. Vous avez beau passer pour quelque chose dans cette ville, grâce à votre emploi, je vous engage à vous mêler de ce qui vous regarde et à ne pas vous inquiéter de ce qui se passe en Chypre, pas plus que de mes doigts de cire et de mon bonnet de dentelles.

Remerciez Dieu, Monsieur, de n'avoir pas pris envie, comme moi, d'entrer dans la Porte-Ottomane juste au moment où elle se fermait. Probablement ce ne sont pas les doigts que vous y auriez fourrés, mais le nez, conformément à l'esprit de vos confrères en écriture. A cette heure, ce serait bien de vous, et non plus seulement des personnes qui vous lisent, qu'on pourrait dire: Il a un pied de nez. Et ce nez, mon cher Monsieur, serait de cire.

Que vous préféreriez à un élégant vêtement du matin en mousseline blanche garni de rubans roses, à un riche bonnet de dentelles, une robe de chambre de Varsovie et une calotte rouge, c'est une affaire de goût, et je ne vous le disputerais pas. Savez-vous bien, Monsieur, que votre légèreté, vos indiscretions dans l'almanach de poche, ont été cause que mon nom s'est trouvé placé dans les feuilles d'avis parmi ceux des étrangers arrivés à Berlin? Cela m'a attiré les plus grands désagréments. La police m'a pris et devait me prendre, d'après votre bavardage et la publication du secret de mon enfant adoptive, pour le malfaiteur qui a mutilé l'Apollon à ventre de

citrouille du Jardin-des-Plantes, ainsi que mainte autre statue. J'ai eu beaucoup de peine à me justifier et à prouver que je suis un dilettante enthousiaste, rien moins qu'un Turc iconoclaste déguisé. Comment! vous qui êtes savant en droit, n'avez-vous pas prévu que ce maudit nez d'Apollon pouvait me conduire à Spandau en qualité de prisonnier d'état, ou tout au moins m'attirer une bonne volée de coups de bâton? J'avoue, quant à ce dernier point, que la conformation particulière de mes épaules m'a doté d'un rempart ingénieux qui me préserve à tout jamais d'un pareil désagrément. Quant au premier point, lisez le titre vingtième de la seconde partie du recueil du droit commun de notre pays, et rougissez qu'il faille qu'un assistant de chancellerie de Brandebourg en retraite vous le rappelle.

A peine échappé aux investigations et aux menaces de la police, il m'a fallu essayer dans mon propre logis, dont malheureusement l'adresse avait été indiquée, mille désagréments. J'en serais devenu fou, si je n'étais pas un homme à caractère, habitué dans mes longs et périlleux voyages à supporter toutes les incommodités. J'ai été assailli par une foule de dames accoutumées à être servies à la baguette chez les employés marchands de nouveautés; elles voulaient que je leur imprimasse sur-le-champ des schallures. La plus importune fut une demoiselle Amélie Simson, qui me harcela sans relâche; elle me suppliait d'imprimer, au moyen de la teinture d'or, sur le devant d'un spencer de casimir rouge, un sonnet hébreu qu'elle avait composé. Des importuns de diverses conditions voulaient, les uns voir mes doigts de cire, les autres jouer avec ma queue, les autres entendre mon perroquet parler grec. De jeunes messieurs à la taille de guêpe, portant des chapeaux hauts comme des tours, des colottes de cosacs et des éperons dorés, lorgnaient à droite et à gauche à travers les fenêtres, comme s'ils eussent voulu percer les murailles. Je me doutais bien de ce qu'ils cherchaient; d'ailleurs, plusieurs ne s'en cachaient pas, ils demandèrent effrontément la belle Grecque, comme si ma céleste enfant, cette sublime princesse, eût été une curiosité mise en montre aux yeux des badauds.

Les manières de ces jeunes gens me parurent tout-à-fait repoussantes, surtout celles de quelques-uns qui se rapprochaient de moi mystérieusement, prononçant des mots mystiques de magnétisme, sidéralisme, affinités

ront tous animés d'une vie plus active et plus forte, et cette force deviendra celle du gouvernement éclairé aussi, éclairé par eux sur les devoirs immenses qui lui restent à remplir.

Citoyens, vous avez voulu la République; montrez-vous dignes de la République en consommant votre œuvre, en ne laissant pas imparfait l'édifice dont les immortelles assises ont été consacrées par votre sang.

LAMENNAIS.

#### NAUFRAGE DE LOUIS-PHILIPPE ET DE L'EX-REINE MARIE-AMÉLIE.

Une dépêche du commissaire du gouvernement dans le département de la Seine-Inférieure, communiquée aux journaux, contient ce qui suit :

Rouen, 5 mars 1848.

L'ex-roi Louis-Philippe, caché depuis plusieurs jours dans les environs de Trouville, a traversé, à la marée d'hier au soir, de Honfleur au Havre, et là il s'est embarqué pour l'Angleterre sur le bateau à vapeur l'Express. Les préparatifs de ce départ ont été soigneusement gardés secrets, et les capitaines des bateaux à vapeur qui ont servi à ce départ sont restés dans l'ignorance du fait auquel ils prêtaient assistance. Je n'ai été prévenu qu'à l'instant par une des personnes qui ont coopéré à cet embarquement.

Le gouvernement a reçu le 4 mars, à midi, une dépêche télégraphique de Cherbourg qui lui annonce que le bâtiment qui portait l'ex-roi et l'ex-reine des Français a été assailli par une violente tempête et qu'il s'est perdu corps et biens.

Si cette nouvelle est vraie, c'aura été une fin bien triste et qui sera pour le monde entier un bien grand enseignement, que celle de cet homme placé en 1830 sur le plus beau trône de l'Europe, servi à souhait par les événements pendant nombre d'années, échappant miraculeusement à cinq tentatives faites contre sa personne, puis chassé de sa capitale, et fuyant pour aller se perdre et s'abîmer dans une tempête.

Quelle destinée et quelle leçon !

Nota. — Nous ne pouvons pas donner cette nouvelle comme positive, car une dépêche d'Avranches du 3 mars dit que c'est le *Furet* qui s'est perdu dans la Manche. D'un autre côté, une lettre de Jersey dit qu'un bâtiment assailli par une tempête s'y est réfugié et que l'on croit Louis-Philippe à bord.

Une députation de journalistes est allée présenter au gouvernement provisoire une réclamation contre le maintien du timbre.

M. Garnier-Pagès a répondu au nom du gouvernement provisoire : « Lorsque le mouvement révolutionnaire s'est accompli, nous avons été convaincus que l'appui le plus solide du gouvernement provisoire était la presse ; et, quoi qu'il arrive, quelque décision que prenne le gouvernement, comme il s'agit de fonder une nouvelle ère, une ère glorieuse de liberté publique et de grandeur pour le pays, je suis convaincu que l'appui de la presse ne nous manquera pas.

« Quant aux principes, nous sommes complètement d'accord avec vous. La pensée doit être affranchie radicalement ; il ne peut plus y avoir de loi préventive, il ne peut y avoir des lois répressives ; il ne peut plus y avoir d'impôt de timbre, de cautionnement, parce que rien ne doit entraver la libre circulation de la pensée.

« Quels sont les appuis de notre révolution ? La justice, la morale et la vérité ne craignent pas la lumière ; c'est au contraire par la lumière qu'elles se vivent. Nous devons donc faciliter par tous les moyens la circulation des idées ; vous pouvez compter sur le gouvernement provisoire pour proclamer hautement ces principes et les défendre à la tribune nationale lorsque l'assemblée constituante sera réunie.

« Mais il y a une difficulté, c'est la situation du moment. S'il n'y avait que l'impôt du timbre qui fût lourd, pénible, dur, il n'y aurait pas la moindre hésitation ; mais il y a d'autres impôts ; il y a les octrois ; il y a l'impôt sur le sel qui touche à la vie du pauvre, et cette révolution est faite par le pauvre et pour le peuple.

« La première chose qu'il faut sauver, c'est la République. Il ne faut pas que la crise financière, conséquence naturelle des dilapidations de l'ancien gouvernement, se prolonge. Si nous touchons aux recettes, sans pouvoir combiner cette suppression de recettes avec les autres impôts, nous porterons une atteinte profonde au crédit ; or, il faut que le crédit et la confiance se rétablissent le plus tôt possible ; il faut que, par les moyens les plus rapides, nous venions en aide aux souffrances du peuple. Notre embarras est grand, placé que nous sommes entre les nécessités de la pensée et les nécessités de la crise financière ; nous croyons pouvoir concilier ces deux graves intérêts par les mesures que nous avons prises. »

M. le secrétaire-général donne lecture à MM. les journalistes du décret qui supprime le timbre dix jours avant la réunion des assemblées primaires. Cette mesure a pour but de permettre à la presse de faire connaître au pays tout ce qu'il lui importe de savoir, à la veille du jour où, pour la première fois, le pays tout entier sera appelé à nommer ses représentants pour le grand acte de la constitution.

Le *Journal des Débats*, on le sait, n'a pas hésité à sacrifier à l'impérieuse nécessité de l'ordre les préférences qu'il devait garder,

comme on le conçoit de resté, pour la monarchie. Il persévère dans ce rôle, qui est celui de la sagesse, et déclare qu'il repoussera la tactique du mal.

« La droite de l'Assemblée Constituante, dit le *Journal des Débats*, en refusant son concours aux hommes modérés, n'a réussi qu'à précipiter la chute de Louis XVI. Ceux qui poussaient à l'anarchie sous le Directoire pour forcer la France fatiguée à se jeter dans les bras de l'émigration n'ont préparé que l'intronisation du despotisme militaire. Nous trouverions de grandes leçons plus près de nous encore ; mais nous ne voulons pas récriminer. Le mal n'engendre que le mal ; le désordre de la liberté n'amène que le désordre du despotisme... »

« Il n'y a aujourd'hui, dit plus loin la même feuille, qu'un devoir pour tous les honnêtes gens, celui d'oublier leurs querelles et de s'unir dans la seule pensée de sauver la société des crises et des orages de la politique. Nous n'avons pas de concours spécial à prêter à un gouvernement que nous n'avons pas désiré, que nous n'avons pas appelé ; nous lui devons tous notre concours de citoyens. Gardes nationaux, faisons notre service ; commerçants et chefs d'industrie, ouvrons nos boutiques et nos ateliers ; capitalistes, montrons de la confiance ; écrivains, artistes, employons tout ce que nous avons d'influence à rallier les cœurs et les esprits. Dévouons-nous unanimement à la plus grande des causes, à la cause de l'ordre. Monarchie ou république, c'est toujours la France, et c'est à la France seule que nous nous devons sans réserve. »

#### Paris, le 4 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle, un arrêté de M. le ministre des finances et un décret du gouvernement provisoire. Il ne s'agit de rien moins que du paiement anticipé des semestres de la rente 3 0/0 échéant le 22 mars courant, de la création d'un comptoir d'escompte à Paris sous le titre de *Dotation du petit commerce*, enfin de la suppression définitive du timbre sur les écrits périodiques. Ces trois résolutions sont très importantes. La première surtout produira dans toute la France un excellent effet. Elle rassurera les gens, en trop grand nombre, qui avaient cédé à la peur du premier moment, et qui, poussant le cri de *sauf-qui-peut*, ne songeaient à rien moins qu'à se prémunir contre les malheurs d'une banqueroute. Elle empêchera la dépréciation des effets publics, qui aurait pu avoir des proportions alarmantes si rien n'était venu calmer des frayeurs exagérées ; elle préservera les caisses d'épargne de ces demandes de remboursements qui, arrivant coup sur coup et de tous les points de la France, auraient pu être pour le trésor la source de très graves embarras. Nous félicitons donc M. le ministre des finances de l'initiative intelligente avec laquelle il a pourvu aux dangers de la situation. (Voir plus loin le texte de son arrêté.)

— Jusqu'à présent, un seul premier président de cour d'appel a donné sa démission. C'est M. Godard de Belbeuf, premier président de la cour de Lyon.

Si M. le ministre de la justice est bien inspiré, il ne pourvoira pas au remplacement de ce magistrat. Nous croyons que les fonctions de premier président près les cours d'appel pourraient être supprimées sans que la bonne administration de la justice en souffrit. Ces fonctions seraient remplies à tour de rôle par les présidents de chambre ; il résulterait de leur suppression une économie de plus de cinq cent mille francs, et en présence des charges financières que les événements peuvent nous imposer, les économies ne sont pas à dédaigner.

#### CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 4 MARS.

Cette fête funèbre a eu le caractère le plus imposant ; elle a offert l'aspect le plus grandiose, un aspect tel que les fêtes de la monarchie n'en ont jamais présenté un semblable. A l'heure où nous écrivons, le cortège défile depuis plus de deux heures, à partir de la Madeleine jusqu'aux Champs-Élysées, et à peine le défilé sera-t-il terminé quand la nuit sera venue, et que nous aurons dû avoir jeté depuis long-temps notre correspondance à la poste. Les boulevards étaient couverts, sur les trottoirs, d'une foule compacte formée de citoyens de toutes les conditions, et où les dames vêtues avec élégance prouvaient par leur présence que le nouveau régime est accueilli par elles avec confiance, comme un ordre de choses qui ne nuira point à l'urbanité des Français. Les fenêtres, les balcons présentaient aussi le coup-d'œil le plus animé.

Le cortège s'ouvrait par un escadron de dragons et par un escadron de cuirassiers, puis venaient, alternant, la ligne ou l'infanterie légère et la garde nationale, un bataillon très complet de chaque légion. Le peuple revoyait avec joie ces soldats de bonne mine dont le gouvernement déchu avait vainement voulu faire les instruments de son despotisme, et qui n'auront plus qu'à défendre désormais l'ordre dans la liberté et l'inviolabilité de nos frontières, si elles étaient menacées.

Les musiques des légions faisaient entendre des fanfares funèbres, et la *Marseillaise* et le chant des Girondins, *Mourir pour la patrie*, dont on accompagne chaque mesure d'un roulement de tambour du meilleur effet. Parmi la garde nationale, dont les fusils étaient ornés d'immortelles, marchaient des ouvriers de bonne tenue, enrôlés parmi elle, et devenus les défenseurs de l'ordre dont personne mieux

qu'eux ne sent la pressante nécessité. On voyait aussi marcher en ordre tous les grands corps de l'Etat dans leurs divers uniformes en costumes de cérémonie, la cour de cassation, la cour d'appel, les facultés, le conseil d'Etat, les écoles, une députation des élèves des lycées, un peu partout des élèves de Saint-Cyr et de l'école Polytechnique, et veillant à la régularité des diverses parties du cortège.

On voyait aussi sur divers points de ce cortège si brillant, si animé, si riche d'une physionomie à la fois révolutionnaire et seigneuriale, les corporations des ouvriers, portant des bannières tricolores ; citons aussi les *Enfants de Paris* et les *Montagnards*, ouvriers laborieux qui emploient leurs loisirs à étudier la musique, au lieu d'aller s'abriter au cabaret, et qui prouvent par leurs talents que les arts et la démocratie sont appelés à s'unir de jour en jour plus étroitement.

Vers deux heures, nous avons aperçu au loin le char funèbre qui s'avancait avec majesté. Il était précédé par des combattants blessés du 23 et du 24, et par des blessés des 3 et 6 juin 1832 ; que les habiles ordonnateurs de la fête n'avaient pas oubliés. Chaque groupe de uns et des autres portait des palmes de cyprès. Du milieu d'eux se dressaient deux immenses bannières avec ces mots : *Blessés des 3 et 6 juin 1832. — Blessés des 23 et 24 février 1848.* Ils étaient précédés par des jeunes gens pris à toutes nos écoles et dans les rangs du peuple ouvrier, portant sur leur épaule les faisceaux de la République, mais sans haches, la République moderne écartant noblement de ses emblèmes ce qui peut rappeler les scènes sanglantes d'un autre temps qu'il faut oublier. Venait ensuite le char funèbre, attelé de huit chevaux blancs magnifiques, empruntés aux écuries de l'ex-liste civile, et couverts de housses de velours cramoisi brodé en or. Le char était un énorme parallépipède couvert de larges draperies rouges qu'ornaient des couronnes d'or et des guirlandes de feuillages. Au-dessus, le char se terminait en forme de cénotaphe à peu près pyramidal, surmonté d'une main de justice dorée. Autour étaient des attributs, des canons, une charriée, les emblèmes de la guerre et de la paix. Des ouvriers en habits de travail comme tous les autres, d'un visage mâle et grave, tenaient les cordons, qui partaient du sommet du char. Derrière, étaient encore des citoyens de divers ordres, et parmi eux un noir, qui portait des faisceaux.

A la suite marchaient une multitude immense d'ouvriers se tenant tous par le bras, chaque rang occupant toute la largeur de la chaussée, et s'avancant avec le meilleur ordre, à l'ombre de bannières flottant au vent et de branches de cyprès. C'était un beau et grand spectacle, celui de tous ces hommes, naguères irrités et terribles, rangés aujourd'hui avec un ordre parfait, et jouissant, avec un bonheur contenu, de leur victoire. Parmi eux étaient des femmes d'ouvriers marchant avec eux, l'air simple et décent. Nombre d'entre elles pleuraient. C'étaient des veuves ou des orphelines des dernières journées.

A quatre heures, le défilé n'est pas terminé. On chante la *Marseillaise*, on chante les *Girondins*, on crie *Vive la République!* et le soleil éclaire cette grande fête, cette sublime manifestation, dette que la République a noblement payée aux victimes de la monarchie. L'union, la fraternité n'a cessé de régner dans tous les rangs du peuple. Que cette union ne se démente pas, que la confiance rétablie en soit l'heureux résultat, et le souvenir de cette fête comptera parmi les plus féconds souvenirs.

— Le manifeste de M. Lamartine aux puissances étrangères est sous presse. Nous n'avons pu en avoir une épreuve ; l'impression n'en sera pas terminée avant ce soir.

— Le remplacement de M. Persil par M. Pelouse à la Monnaie sera un bénéfice pour le trésor. M. Persil touchait au trésor 28,000 fr. ; M. Pelouse ne touchera qu'un traitement de 12,000 fr.

— Les artistes dramatiques de la province présentement à Paris vont nommer un comité qui sera spécialement chargé de s'occuper de l'amélioration du sort des artistes et des théâtres de la province.

— M. Lockroy a été nommé directeur du théâtre de la République (Théâtre-Français), en remplacement de M. Buloz.

— Aussitôt que les événements de Paris ont été connus, le roi de Prusse a donné l'ordre à M. le baron d'Arnim de se rendre à Berlin. M. le baron d'Arnim est provisoirement remplacé à Paris par le comte de Hatzfeld, en qualité de chargé d'affaires. M. le baron d'Arnim, dont les fonctions officielles cessaient par le changement opéré dans le gouvernement, avait eu toutefois des rapports personnels avec M. de Lamartine, et ces rapports avaient été renouvelés à l'occasion d'une garde de sûreté que M. de Lamartine avait envoyée à M. d'Arnim pendant l'émission de l'événement.

— Le paiement de fin de mois à la Banque de France s'est beaucoup mieux fait qu'on ne l'espérait. Une foule de négociants n'ont pas voulu profiter de la prorogation de terme édictée par le gouvernement provisoire.

— Les travaux continuent sur les chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes. Nous espérons qu'aucune nécessité financière ne forcera à les suspendre.

#### PROCÈS-VERBAL OFFICIEL DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Mercredi dernier, 1<sup>er</sup> mars, a eu lieu, au palais du Luxembourg, la pré-

magiques, sympathiques ou antipathiques, etc., y joignant des gestes et des signes bizarres ; ils voulaient se donner à moi pour des initiés, quoique je ne comprisse pas un mot à ce qu'ils voulaient me dire. A tout prendre, j'ai mieux aimé ceux qui me demandaient franchement si je voulais tirer leur horoscope par l'inspection de la main ou du marc de café.

C'était un commerce inconnu, un sabbat diabolique dans la maison. Je finis par profiter d'une nuit obscure pour quitter cet appartement et aller me loger dans un autre plus commode et qui répondait mieux aux desirs de la princesse... qui aurait mieux répondu, vous-je dire, car je suis tout seul maintenant, et personne ne saura où je demeure, vous moins que tout autre, Monsieur, en qui je n'ai pas grande confiance. Quel autre que vous est la cause de tout ce scandale, vous qui m'avez représenté au public comme un homme douteux, une espèce de cabaliste suspect, en rapport avec un être mystérieux ?

Un honnête assistant de chancellerie en retraite serait un sorcier ? Quelle extravagance ! Que vous importe qu'il y ait ou non un mystère magique entre moi et mon enfant chérie ? Possédiez-vous le talent nécessaire pour parvenir à l'occasion, et non sans peine, à brocher un conte fantastique ou un roman, il vous manquerait toujours la dose d'intelligence et de savoir indispensable pour comprendre une syllabe de cette alliance mystérieuse, dans le cas où je voudrais bien condescendre à vous l'expliquer. Sachez que le premier de tous les magies, le sage Zoroastre lui-même, n'aurait pas dédaigné de s'en instruire. Ce n'est pas chose aisée, Monsieur, que de pénétrer aussi avant que je l'ai fait dans les profondeurs de la divine cabale, dans ces profondeurs où dès ce monde l'être se dégage et s'élève sur des ailes hardies comme un beau papillon échappé de sa chrysalide. Un devoir sévère m'interdit de révéler à qui que ce soit mes connaissances cabalistiques. Je me tais donc, dissuez-vous désormais me tenir pour un simple assistant de chancellerie retraité, honnête tuteur d'une jeune fille aimable et de haute naissance ; je serais très contrarié si vous ou toute autre personne veniez à apprendre que je demeure dans la Friederichsstrasse, près du pont de Waidendammer, n° 9.

Je vous ai fait suffisamment apercevoir, Monsieur, la légèreté, sinon la méchanceté de votre conduite envers moi ; mais je crois devoir vous aver-

tir qu'à l'opposé de vous, je suis un homme réfléchi, pesant bien d'avance ce qu'il entreprend. Vous pouvez être assuré de ma vengeance ; elle sera d'autant plus impitoyable que je n'ai pas les moyens de la satisfaire de suite. Si j'étais censeur, je déchirerais vos écrits à cœur-joie ; je prouverais si clairement au public que vous manquez de toutes les qualités qui constituent le bon écrivain, que vous ne trouveriez plus de lecteur pour vous lire, ni d'éditeur pour vous éditer. Mais pour cela il faudrait, premièrement, lire vos écrits ; que Dieu m'en garde ! Secondement, je ne sais où, moi qui ai l'âme douce comme une colombe, je trouverais tout le fiel dont fait usage un habile censeur. Si j'étais vraiment comme vous avez voulu le persuader au public, une sorte de Magus, je me vengerais d'une autre manière. Pour le moment, je vous offre l'oubli, le pardon des absurdités que vous avez exploitées à mon détriment et à celui de la personne confiée à mes soins ; mais, si vous aviez le malheur d'écrire un seul mot de nous dans l'almanach prochain, je suis bien décidé à me métamorphoser sur-le-champ en le petit diabolotin costumé à l'espagnole qui se trouve sur votre bureau, à ne pas vous laisser un instant de repos toutes les fois que vous voudrez écrire. Je sauterai sur vos épaules, je sifflerai dans vos oreilles ; vous ne pourrez rassembler la plus petite idée. Je me précipiterai dans l'écritoire ; je ferai jaillir l'encre sur le manuscrit terminé, si bien que le plus habile copiste sera hors d'état de déchiffrer un mot de la maculature. Je fendrai jusqu'au cœur votre plume ; je ferai tomber le canif à l'instant où vous croirez le saisir ; j'en casserai la lame. Je brouillerai tous vos papiers, je placerai au courant d'air les feuillets séparés où vous inscrivez vos notes ; elles s'enverront dès qu'on ouvrira la porte. Je fermerai les livres ouverts, arracherai le signet de ceux fermés. Je tirerai le papier sous votre bras tandis que vous écrirez, et vous ferai tracer un énorme circonflexe, au grand détriment de votre manuscrit. Je retournerai sans dessus dessous le verre d'eau au moment où vous l'approcherez de vos lèvres ; l'eau se répandra partout, et vos pensées aqueuses retourneront à l'élément qui les a engendrées.

Bref, je mettrai en œuvre toutes les ressources de ma science pour vous désespérer le plus ingénieusement du monde, sous la forme d'une potée diabolotin ; nous verrons bien s'il vous sera possible d'écrire autant de stupidités que vous l'avez fait précédemment. Mais, comme je vous l'ai dit, je

suis un bonhomme d'assistant de chancellerie, honnête et paisible, fort ami de la paix, étranger à tout art diabolique. Seulement, vous savez, Monsieur, que lorsque les petits hommes dont la forme du dos dépasse un peu les règles et qui portent une longue queue se mettent en colère, il n'est pas question de pardon. Prenez à cœur mes recommandations bienveillantes et gardez-vous des récits de l'almanach ; sinon, le diable fera des siennes.

Du reste, par tout cela, vous comprendrez à quel point je vous connais mieux que vous ne me connaissez. Comme il nous serait peu agréable, après ce qui s'est passé, de pousser plus loin nos relations, si vous le voulez, nous nous éviterons avec soin ; quant à moi, j'ai pris déjà les mesures nécessaires pour que vous ne connaissiez jamais ma résidence. Adieu pour toujours (1).

Encore un mot. N'est-il pas vrai que vous grillez de l'envie de savoir si mon enfant chérie est avec moi... Hé ! hé ! hé ! je le crois bien. Mais vous ne saurez rien, pas un iota. Cette petite contrariété sera la seule punition que je vous ferai subir.

Avec toute la considération, Monsieur, que d'ailleurs je vous dois, j'ai l'honneur de me dire votre tout dévoué serviteur.

IRENEUS SCHNUSPELPOLD.

Ex-assistant de chancellerie à Brandebourg.

Berlin, le 25 mai 1821.

P. S. — A propos, vous savez sans doute, ou pouvez facilement savoir, dans quel magasin de cette ville on trouve les plus riches et les plus nouvelles parures de dame. Si vous aviez l'obligeance de vouloir bien me le dire aujourd'hui, vous pourriez me rencontrer chez moi entre neuf et dix heures.

Adresse : A. M. E. T. A. HOFFMANN, en ce moment au Jardin des-Plantes, chez Kempfer.

Traduit par ÉDOUARD DEGEORGE.  
(La suite à un prochain numéro.)

(1) Ces mots sont en français dans l'original.

mière séance de la commission de gouvernement pour les travailleurs. 150 à 200 ouvriers délégués, de diverses corporations, prennent place à neuf heures du matin, sur les sièges précédemment occupés par les pairs de France. M. Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire, est au fauteuil de la présidence. M. Albert, ouvrier, membre du gouvernement provisoire, vice-président, est assis au bureau.

M. Louis Blanc, dans une chaleureuse allocution, montre d'abord la nouveauté et la grandeur de ce spectacle. Pour la première fois dans l'histoire, les ouvriers sont appelés à résoudre avec le gouvernement le grand problème de leur sort, et cela dans la salle même des délibérations de l'ancienne aristocratie. De vives acclamations accueillent les paroles de l'honorable membre.

M. Louis Blanc indique ensuite le but de la commission, qui est d'étudier toutes les questions relatives au travail, d'en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et provisoirement d'entendre les demandes les plus urgentes des travailleurs, et de faire droit à celles qui seront reconnues justes.

Plusieurs ouvriers, délégués de corporations diverses, montent successivement à la tribune et exposent les vœux des ateliers.

Parmi les demandes faites au nom de la classe ouvrière, deux sont l'objet d'une insistance particulière de la part de l'Assemblée, qui en demande la solution immédiate.

Ces deux demandes sont les suivantes :  
Réduction du nombre des heures de travail.  
Abolition du marchandage, c'est-à-dire de l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.

Ces vœux entendus, on procède à la nomination des délégués qui doivent représenter, au sein de la commission, le peuple des travailleurs. Le président fait remarquer que la commission, pour qu'elle puisse fonctionner rapidement et sérieusement, doit être peu nombreuse. Elle appellera dans son sein, pour les entendre, tous les hommes qui, par leur situation et la spécialité de leurs études, pourront éclairer ses discussions, apporter d'utiles renseignements dans cette grande enquête du travail. Les membres permanents de la commission peuvent donc être peu nombreux, et la prompt expédition des affaires exige ce petit nombre de membres. M. Louis Blanc propose, en conséquence, que chaque corporation d'ouvriers nomme trois délégués : l'un prendra part aux travaux intérieurs de la commission, les deux autres feront partie d'assemblées périodiques auxquelles la commission soumettra des rapports et qui auront à les discuter.

Mais, au moment de procéder à la nomination de ces délégués, il est constaté que toutes les industries n'ont pas de représentants dans la salle. De plus, des groupes nombreux se présentent dans les cours, et contestent les titres des délégués présents dans l'Assemblée.

M. Louis Blanc déclare alors qu'il y aurait danger à semer des divisions parmi le peuple par des opérations irrégulières ; qu'il faut, avant tout, terminer un procédé de convocation qui permette au peuple entier des ateliers de nommer régulièrement des représentants acceptés de tous. Il annonce qu'une proclamation sera affichée dans ce but. Il engage, en conséquence, les assistants à se retirer avec ordre et à reprendre leurs travaux, en attendant la solution prochaine de cette question préalable.

Sur la déclaration d'un grand nombre d'ouvriers que les travaux ne reprendront pas, tant que les deux questions les plus pressantes, celle de la réduction des heures de travail et de l'abolition du marchandage, ne seront pas résolues, M. Louis Blanc fait un appel énergique au patriotisme de la population ouvrière, démontrant la nécessité de la modération dans la force et de la patience pour la justice même.

M. Arago, membre du gouvernement provisoire, entre en ce moment dans la salle et ajoute des paroles éloquentes à celles du président.

M. Louis Blanc insiste de nouveau en termes pressants :

« Vous dites que vous êtes ici animés de très bons sentiments, et je le sais, mais qu'il y a au-dehors bien des ouvriers qui ne voudront pas reprendre leurs travaux si on ne leur donne pas une solution immédiate. Eh bien ! voici la mission que je confie à votre patriotisme : répandez-vous dans tous les quartiers de Paris ; dites ce que vous avez vu ; dites qu'on vous a parlé, pour la première fois dans le monde, de vos intérêts véritables ; dites qu'on vous a déclaré, pour la première fois, que la loi qui concerne les intérêts du peuple doit être faite par le peuple lui-même ; dites si vous n'avez pas senti quelque chaleur dans nos paroles, et si notre langage ne vous a pas donné la certitude que notre conviction était sincère, inébranlable... Si j'osais, je vous dirais que nous sommes plus impatients que vous-mêmes de votre bonheur, car nous en sommes plus responsables. »

« Les hommes qui sont parmi vous ne sont responsables que de leur propre famille. Nous, nous avons accepté la redoutable responsabilité de régler le bonheur de toutes les familles de France. Voilà une grande et difficile tâche, et il faut en savoir quelque gré aux hommes de courage qui n'ont pas craint de l'assumer sur leur tête. »

« Mourir sur une barricade est héroïque, sans doute ; combattre contre l'ennemi, c'est de l'héroïsme aussi, mais, dans ces occasions, l'on ne répond que de sa vie. Il est des actes qui exigent plus de fermeté d'âme : c'est de s'engager à répondre de la vie de millions d'hommes. »

« Quand nous avons accepté cette formidable responsabilité, c'est que nous sentions dans notre cœur une puissance de conviction, une chaleur de vouloir qui nous disait que nous ne resterions pas inférieurs à cette tâche immense. Mais ce ne saurait être qu'avec votre concours ; car notre force n'est qu'en vous. Cette force, c'est votre confiance, et nous la réclamons en échange de notre dévouement. »

L'Assemblée se sépare au milieu des applaudissements et des cris de *Vive la République !*

Au sortir de cette réunion, des citoyens pleins de zèle furent immédiatement envoyés à cheval par le président de la commission, afin de convoquer pour le lendemain à une assemblée générale les patrons, représentants des principales industries de Paris.

Le lendemain, à huit heures du matin, une réunion nombreuse de patrons, chefs d'industrie, à lieu, en effet, dans une des salles du palais.

M. Louis Blanc expose que la commission a voulu entendre et consulter les intérêts divers, afin d'arriver à la justice pour tous. Il fait connaître les deux demandes indiquées hier par les ouvriers comme les plus urgentes : celle de la réduction du nombre des heures de travail, et celle de l'abolition du marchandage. Il réclame sur ces deux points les explications des patrons.

Sur le marchandage, des détails précis sont donnés par divers membres. Il y a les *marchands*, ou *tâcherons*, qui sous-entreprennent certaines parties de travaux et les font exécuter à la journée par des ouvriers sous leurs ordres directs. Ce genre de marchandage est oppressif pour l'ouvrier. L'abolition en est non-seulement consentie, mais réclamée par l'Assemblée. Il y a ensuite le *marchandage* individuel, qui consiste dans le travail à la pièce ou *piécard*. Ce genre de travail est avantageux à l'ouvrier comme au patron ; car à l'un il assure un bénéfice proportionné à son activité, et à l'autre une livraison plus rapide. Le *piécard* est à conserver. Il y a enfin un troisième genre de marchandage qui consiste dans l'entreprise faite ensemble par plusieurs ouvriers, par association, avec partage des bénéfices dépassant le salaire de la journée de chacun, partage fait au prorata du taux de la journée de chaque associé. C'est là un germe d'association utile à conserver, à encourager.

Sur le second point, celui de la réduction du nombre des heures de travail, de courtes et satisfaisantes explications sont échangées. A Paris, le nombre des heures de travail effectif est aujourd'hui généralement de onze heures ; en province, il est de douze. Une réduction de une heure par jour est acceptée sans difficulté. L'Assemblée se sépare animée d'un esprit de conciliation qui fait honneur à tous ses membres.

En conséquence de ces explications, contradictoirement entendues des ouvriers et des patrons, le gouvernement provisoire a immédiatement rendu un décret par lequel le marchandage oppressif est aboli, et le nombre des heures de travail diminué partout d'une heure, ce qui réduit à dix à Paris, à onze en province, le nombre des heures de travail effectif.

Toute la journée, de nombreuses députations d'ouvriers de presque toutes les corporations se succèdent au Luxembourg, demandant le résultat des réflexions de la commission de gouvernement pour les travailleurs. Les résolutions prises leur sont annoncées, et elles se retirent aussitôt en témoignant hautement leur satisfaction par le cri répété de *Vive la République !*

La commission, forte de la confiance que va lui mériter ce succès de ses premiers travaux, s'occupera maintenant de sa constitution régulière, puis de l'étude des autres questions soumises à son examen.

## HOMMAGE RENDU A LA MÉMOIRE D'ARMAND CARREL.

Vendredi dernier, à onze heures du matin, une foule compacte de citoyens, de gardes nationaux et d'élèves des diverses écoles, précédée de M. Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire, partit de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre au cimetière de Saint-Mandé, afin d'y rendre un solennel hommage aux mânes vénérés d'Armand Carrel. Le cortège s'est dirigé par les rues Saint-Antoine et du Faubourg-Saint-Antoine. Au rond-point de la barrière du Trône, il a traversé les rangs de la garde nationale, commandée par le général Courtais. Le cri de *Vive la République !* était répété par tous avec enthousiasme.

Le cortège est entré à une heure dans le cimetière de Saint-Mandé, et s'est dirigé, dans le plus grand ordre et avec recueillement, vers la tombe d'Armand Carrel.

M. ARMAND MARRAST s'est avancé, a salué la statue de Carrel, et, du haut des marches de sa tombe, a prononcé l'allocution suivante :

« Citoyens !

» Commençons par crier : *Vive la République !*

(Ce cri, répété avec enthousiasme par la foule, se prolonge bien loin au-delà des murs du cimetière.)

M. MARRAST continue ainsi lorsque le silence est rétabli :

« Citoyens !

» Ce cri est le premier hommage que nous devons rendre à la mémoire d'un homme qui a voulu le gouvernement républicain, qui a consacré sa vie au service de cette grande cause, et qui n'est mort qu'avec un seul regret : celui de n'avoir pu la faire triompher !

« Citoyens !

» Nous devons maintenant vous rappeler à tous, au pied de cette tombe, à vous d'abord, jeunes gens des écoles, que la République a trouvés des premiers dévoués au service du gouvernement provisoire, à l'aider de votre concours, à le soutenir de vos efforts ; nous devons vous rappeler qu'il s'est assis sur les bancs que vous venez de quitter, qu'il est sorti de vos rangs, qu'il a toujours aimé le peuple, qu'il a combattu incessamment pour lui, et qu'il eût voulu mourir comme vous mourrez, j'en ai la conviction, si la patrie vous appelle à sa défense. (Oui ! oui ! nous le jurons ! nous le jurons !)

» Nous devons vous dire, à vous, écrivains de la presse, que vous ne trouvez nulle part un esprit plus ferme, un caractère plus élevé, un cœur plus généreux, une âme mieux trempée et plus convaincue... (Longue et énergique approbation.)

« Citoyens !

» Comme nous, Armand Carrel comprenait la République ; comme nous, il disait que le gouvernement républicain n'admet ni ostracisme ni exclusion... (Bravo ! bravo !) Comme nous, il croyait que le gouvernement républicain est la garantie la plus certaine de l'ordre et de l'instrument le plus solide de la liberté. (Vive approbation.)

» Comme nous, Armand Carrel voulait la souveraineté du peuple, cette souveraineté qui n'admet pas de classes, pas de distinctions, et qui ne reconnaît qu'une supériorité, celle des services rendus au pays. »

La foule avec transport : C'est vrai ! C'est vrai ! *Vive la République !*

M. ARMAND MARRAST continue :

« Citoyens !

» Le gouvernement provisoire n'a pas de force par lui-même... »

Cri unanime : La nation le soutient !... (Oui ! oui !)

M. ARMAND MARRAST : « Le gouvernement républicain n'a que la force que les citoyens veulent bien lui donner ; cette force, elle résidera toujours au sein de la souveraineté nationale, dont nous ne sommes aujourd'hui que les délégués provisoires. »

» Nous avons aujourd'hui un grand devoir à remplir, et nous comptons sur l'alliance de tous les citoyens... »

De toutes parts : Oui ! oui ! *Vive la République !*

M. ARMAND MARRAST : « Ce devoir, c'est de prêcher partout l'union, la concorde... (Oui ! oui !) Ce devoir, c'est de montrer que nous sommes un peuple indivisible, fort, décidé fermement à maintenir nos droits et aussi les droits de tous les peuples qui ont combattu pour la liberté, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et de la Pologne. (Gloire à la Suisse ! gloire à l'Italie ! vive la Pologne ! vive l'Espagne !)

» Du pied de cette tombe, je suis heureux de pouvoir saluer tous ces peuples pour lesquels s'ouvre une ère nouvelle. »

(Les cris : *Vive la Pologne !* se reproduisent avec une nouvelle intensité.)

« Nous succédons à un gouvernement qui subissait la paix ; nous sommes en position, aujourd'hui, de l'imposer à l'Europe... (Bravos prolongés.) On nous disait, il y a quelque temps : « Si la France est sage, elle aura la paix... » Et nous, maintenant, nous disons à l'Europe : Si elle est sage !... » (Ici un immense cri d'approbation enthousiaste s'élève et couvre un instant la voix de l'orateur.)

« L'hommage que nous venons rendre aujourd'hui à la mémoire d'Armand Carrel devait être plus complet ; nous aurions voulu pouvoir transporter sa statue et ses cendres au Panthéon ; mais le gouvernement provisoire, occupé de grands travaux qu'il doit mener à fin, n'a pas eu le temps de faire les préparatifs d'une telle solennité. »

» Je ne puis m'empêcher de mêler aujourd'hui au nom d'Armand Carrel le nom si cher de Godefroy Cavaignac. »

Toute l'assistance : Bravo ! Honneur à Carrel ! honneur à Cavaignac ! *Vive Marrast ! oui, oui, vive Marrast !*

M. A. MARRAST : « Un jour viendra bientôt où nous serons à même de rendre à ces grands citoyens l'hommage complet qui leur est dû ; nous ferons pour eux, pour leur mémoire, tout ce que nous pourrions faire ; car la République a aussi le culte des saintes traditions, des glorieux souvenirs et des nobles exemples. (Longue et bruyante approbation.) »

« Citoyens, ajoute l'orateur d'une voix très émue, ce que j'ai à vous dire maintenant est purement personnel : je vous demande la permission de ne pas vous accompagner au retour, et d'aller au sein du gouvernement consacrer le peu de forces qui me restent à l'accomplissement de l'œuvre commune. »

(De longs bravos et les cris de *Vive la République ! vive Marrast !* accueillaient la fin de cette allocution.)

M. ÉMILE DE GIRARDIN prend ensuite la parole en ces termes :

« Citoyens !

» En venant me mêler à cette grave et douloureuse solennité, nul de vous ne se méprendra sur le sentiment qui m'y amène. »

» Je réponds à un noble appel qui m'a été adressé. »

» Un tel appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément traiter mon cœur en cœur vulgaire. »

» C'était me dire qu'on ne doutait ni de la sincérité ni de la durée du deuil que, dans une autre circonstance, je n'aurais pas hésité à rendre public. »

» Si les regrets que j'éprouve de la perte fatale et prématurée du citoyen éminent qui avait donné à ses croyances républicaines le double éclat d'un rare talent et d'un courage éprouvé, si ces regrets avaient pu être accrus, ils l'auraient été par les événements qui viennent de s'accomplir. »

» Dire que le citoyen Armand Carrel manque à ces événements, c'est rendre à sa mémoire l'hommage le plus flatteur. »

» Je me trompe, il est un hommage plus digne d'elle que nous pouvons lui rendre : c'est de demander au gouvernement provisoire, qui vient de se glorifier en abolissant la peine de mort, qu'il complète son œuvre en prescrivant le duel. »

M. ARMAND MARRAST prend de nouveau la parole et s'exprime ainsi :

« Citoyens !

» La magnanimité que le peuple a déployée le jour du combat commandait à tous les organes du gouvernement provisoire la conduite qu'ils ont tenue ; quand nous sommes venus ici, nous n'avons voulu parler qu'à la vie d'Armand Carrel, nous avons oublié sa mort. »

» Ce que vous venez d'entendre est un grand hommage à cet esprit de concorde et de fraternité que nous avons tous pratiqué. »

» Nous acceptons cette expiation faite sur le seuil de la dernière demeure d'Armand Carrel. »

» Nous acceptons cette expiation qui se manifeste par un grand acte, celle de la proscription du duel. »

» Que cette pensée ne tombe pas dans l'oubli. »

» Quant à nous, nous sommes aujourd'hui pénétrés du même sentiment : oublions toutes les discordes, tous les dissentiments ; ne nous souvenons pas des luttes, des querelles ; songeons seulement qu'il y a une patrie qui est notre mère. »

» Quelque part que se rencontre le talent allié à un noble caractère, le gouvernement provisoire lui tendra la main quand il viendra se vouer au

service de la cause que nous défendons tous, au service de la République. »  
M. CHEVREAU, maire de Saint-Mandé, qui donna l'hospitalité à Carrel lors du fatal événement qui lui coûta la vie, s'avance à son tour et s'exprime ainsi :

« Citoyens !

» Il y a douze ans bientôt, nous venions déposer ici le grand patriote que nous pleurons encore. Tout un peuple nous suivait. Cette mort d'un seul était le deuil de tous. Cette même foule désolée, je la retrouve aujourd'hui : la douleur est la même, les regrets sont éternels. Et pourtant, si ces yeux de bronze pouvaient s'ouvrir, si cette bouche, trop tôt muette, pouvait parler, citoyens, elle nous ordonnerait de sécher nos pleurs, car Carrel ressuscite dans la patrie qui s'éveille ! (Acclamations.)

» Moins heureux que nous, il n'a pas vu la terre promise de la liberté, mais il la devinait à l'horizon : c'est vers elle qu'il marchait sans relâche ; c'est sa trace qui nous y a menés. (Oui ! oui !)

» Réjouis-toi donc de notre triomphe, pur et généreux Carrel, car ton souvenir combattait avec nous, car notre victoire est ta victoire ! (Oui ! oui !)

» Paris le sait bien, lui qui nous envie l'honneur de sa sépulture !

» Ah ! qu'il me soit permis de le dire ici, nous le verrons partir avec tristesse... Et pourtant ce modeste asile n'était pas digne de le garder ; le Panthéon le réclame, le vœu de la France entière t'y appellera bientôt. Il était temps enfin que tu rejoignisses ta vraie famille, la famille de ceux qui ne doivent point mourir !

» Mais qu'au moins ton souvenir reste avec nous ! Nous le perpétuerons ici ; nous ne voulons pas qu'à cette place à jamais glorieuse puisse s'élever un jour une tombe vulgaire. »

» La commune de Saint-Mandé tout entière s'associe au vœu de son maire, et nous l'élèverons de nos deniers et de nos mains une simple colonne avec ces mots : « Ici a reposé Carrel ! » (Bravo !)

» Et maintenant, citoyens, un dernier mot. Une liberté complète et pacifique luit enfin sur la France. Elle s'est allumée en trois jours, cette flamme éternelle ; jurons de ne pas la laisser s'éteindre ! (Nous le jurons ! nous le jurons !) Alimentons-la tous, faisons-la grandir, laissons-la monter plus haut, plus haut encore ; car, à un point de l'atmosphère, vous verrez se coaguler tous les vents du ciel pour la porter aux quatre coins du monde !... »

« Vive la République ! »

Ce cri est répété avec enthousiasme par toute l'assistance, qui quitte lentement et avec ordre le cimetière. Le cortège regagne l'Hôtel-de-Ville par le chemin qu'il a déjà suivi. Le général Courtais, après la cérémonie, a adressé quelques patriotiques paroles à la garde nationale et à la population : à la garde nationale, pour la remercier de son concours dans cet hommage rendu à la mémoire d'un grand citoyen ; à la population, pour l'engager à se disperser paisiblement.

A trois heures, tout était terminé, et les abords de l'Hôtel-de-Ville avaient repris leur aspect accoutumé.

Le conseil d'état s'est présenté devant les membres du gouvernement provisoire, ayant à sa tête son nouveau président, M. Cormenin, qui s'est exprimé ainsi :

Citoyens,

Les membres du conseil d'état viennent vous présenter leurs félicitations. Ils ont hâte, comme tous les bons citoyens, de se serrer autour de vous et de prêter un courageux gouvernement de la République la force et l'ensemble de leur concours.

L'unité est l'âme de la nation française ; elle fait sa grandeur, sa puissance et sa gloire ; la centralisation est le lien, et le conseil d'état est le représentant des affaires administratives par excellence, de la centralisation et de l'unité.

Si, plus tard, nous n'avons qu'une seule assemblée nationale pour représenter la majesté une et indivisible du peuple français, le conseil d'état pourra rendre au gouvernement et au pays de plus grands services encore qu'aujourd'hui.

Son zèle ne faillira pas à ses devoirs, ni son dévouement à cette grande et sublime révolution qui palpitait déjà si profondément dans le cœur du peuple avant d'être arrosée de son généreux sang et d'être portée par ses bras héroïques sur le pavois de sa souveraineté.

M. Crémieux, membre du gouvernement provisoire et ministre de la justice, a répondu :

Citoyens du conseil d'état, le gouvernement provisoire reçoit et agréé l'assurance de votre concours et l'expression de votre dévouement à la République. Oui, dans ce grand et beau pays, l'unité fait la force, et la centralisation donne à toutes les parties de l'administration publique une vigueur dont les résultats sont immenses. Le conseil d'état, pouvoir supérieur et central, avait, dans son origine, de vastes et constitutionnelles attributions ; sa mission politique s'est bien restreinte, sa mission administrative s'est bien accrue.

Sans doute il peut devenir, dans la constitution que nous donnera bientôt l'Assemblée nationale, un rouage important de notre gouvernement républicain, surtout si, comme c'est notre pensée, l'Assemblée nationale décréte, pour représenter la nation, une chambre unifiée, expression du suffrage de tous les citoyens. Ah ! cette fois, ce ne sera pas une représentation mutilée, produit d'un nombre à peu près imperceptible d'hommes privilégiés, qui, pour la plupart, se partageaient entre eux tous les avantages de ce qu'on était convenu d'appeler le gouvernement représentatif ; ce sera bien, citoyens, le gouvernement du peuple par le peuple, ou, ce qui est la même chose, par ceux qu'il aura lui-même élus dans la plénitude de son droit de souveraineté.

Citoyens, vous apportez, nous n'en doutons pas, une franche et loyale adhésion à la République. (Oui ! oui !) La royauté, tant de fois détrônée dans un demi-siècle, est enfin tombée moins sous la colère que sous le mépris du peuple. La corruption l'a tuée plus encore que le manque de foi. Oui, c'est d'en haut que partait cette lépre dont ils ont voulu couvrir la France, notre France si noble, si loyale, si pure. (Une longue acclamation interrompt le ministre.) Ils ont tenté de nous dégrader aux yeux du monde ; nous, le peuple chevaleresque, les fils de cette terre de l'honneur et de tous les sentiments élevés.

Le peuple s'est levé ; le peuple s'est montré dans sa magnifique allure, et la royauté a définitivement disparu du sol qu'elle avait souillé. Oh ! dites, vous, Messieurs, qui avez approché de plus près la région du pouvoir, dites s'il n'est pas vrai que le peuple était compté pour rien dans ces royautés méprisées. Quel souvenait-on de ses intérêts, de ses souffrances, de ses misères, que relévent tant de vertus ? (Nouvelles acclamations.)

Russ de royauté donc ! Et quelle est celle à laquelle on voudrait encore se rattacher ? Toutes n'ont-elles pas fait leur temps ? Est-ce l'antique royauté française que l'on regretterait ? Le dernier roi de la troisième race avait été emporté dans la tempête soulevée par tant d'iniquités depuis long-temps amassées et sous tant de règnes. Est-ce la royauté de la gloire ? Elle ne sut pas se garder du despotisme. Est-ce la royauté restaurée ? Vous la rappelez-vous, citoyens, recommençant le passé avec une assurance ironique qu'un souffle du peuple fit évaporer ? Restait une royauté née d'une révolution ; la nation confiante l'avait acceptée. Quelle épreuve nous était réservée pour la dernière ! Citoyens, toutes les royautés sont finies sur notre sol libre !

Il nous reste la République ; le peuple l'a conquise, et nous, ses premiers élus, ses premiers représentants, nous l'avons proclamée. La République, c'est-à-dire la patrie, la France, tous les citoyens, la nation, le peuple ; car la République, c'est l'universalité des citoyens unis pour le triomphe de la patrie. Aimons-la tous, cette République dont le nom retentit si doucement, si délicieusement à nos oreilles ; aimons-la tous avec la même ardeur, car il ne saurait y avoir de nuances dans l'amour de la République. Dans la monarchie, on comprend les nuances, on aime un roi plus ou moins, on ne l'aime pas du tout, on l'aime sous des conditions ; un roi ne représente pas la patrie. Mais la République, c'est-à-dire la patrie, comment quelqu'un de nous pourrait-il l'aimer moins ou l'aimer plus ? Il faut lui donner notre dévouement, nos fortunes, notre vie. Elle a les mêmes droits sur tous, et le bonheur de se dévouer pour elle constitue la première vertu du citoyen, le patriotisme.

Citoyens, vive la République !

Le cri : *Vive la République !* éclate de toutes parts, et les citoyens membres du conseil d'état se retirent visiblement émus des paroles qu'ils viennent d'entendre.

**Pièces officielles.**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Au nom du gouvernement provisoire,  
Le ministre des finances,  
Considérant qu'il importe au bien-être de la République que tous les travaux reprennent leur cours, et que le commerce rentre le plus promptement possible dans ses voies normales d'activité ;  
Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce double but est de rétablir la prompte circulation du numéraire ;  
Considérant que les nouvelles parvenues de tous les points de la République établissent que la perception des impôts s'opère régulièrement, et que de toutes parts la manifestation d'un véritable patriotisme fait espérer des rentrées continues et fructueuses ;  
Considérant que le trésor a dès à présent à sa disposition le numéraire nécessaire à l'acquittement du semestre des rentes 5 0/0, 4 1/2 0/0 et 4 0/0 ;  
Considérant que l'anticipation du semestre, favorable à tant d'intérêts, n'occasionne aucune perte au trésor ;  
Considérant que les dépenses de tous les services sont couvertes par les recettes, dont la réalisation est assurée par le retour à l'ordre et par la sécurité de tous ;  
Arrête ce qui suit :  
Le paiement du semestre des rentes 5 0/0, 4 1/2 0/0 et 4 0/0, échéant le 22 mars courant, s'effectuera, à Paris et dans les départements, aux caisses ordinaires, savoir :  
A Paris, à dater du 6 mars courant ;  
Dans les départements, à dater du 15 mars.  
Paris, le 4 mars 1848.

**M. GOUDCHAUX.**

Voici maintenant le décret du gouvernement provisoire qui ratifie l'arrêté pris par M. le ministre des finances et fait connaître les deux autres mesures dont nous avons parlé.

**Le gouvernement provisoire à ses concitoyens.**

La République, en même temps qu'elle garantit les droits de tous, est appelée à servir tous les intérêts ; le premier sentiment du gouvernement provisoire a été de soulager les souffrances si vives des citoyens que la bataille avait amenés dans les rues.

Des secours sont accordés aux blessés ; les travaux publics ont repris leur cours dans toutes les administrations ; des ateliers nationaux fournissent aujourd'hui du travail à plus de dix mille ouvriers. Pendant que nous nous efforçons à rendre le présent moins pénible, la commission permanente du gouvernement recherche les moyens de résoudre pour l'avenir les plus grands problèmes de l'industrie.

Grâce à ces premières mesures, la paix des rues s'est rétablie ; mais la secousse d'une commotion aussi forte laisse encore un certain ébranlement dans les esprits comme dans les intérêts.

Le petit commerce, qui n'a qu'un accès difficile à la banque, a besoin qu'on étende jusqu'à lui le bienfait du crédit ; le gouvernement provisoire s'occupe de créer très prochainement pour lui un comptoir d'escompte.

La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la République tous les citoyens, la presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du gouvernement provisoire ; résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter les engagements et assurer le service de l'Etat, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué à un moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments, de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère.

Le gouvernement provisoire, embrassant dans leur ensemble les intérêts les plus pressants, a décrété les mesures suivantes :

Art. 1<sup>er</sup>. Le ministre des finances est autorisé, par les considérations exposées dans son arrêté, à payer d'avance, et à dater du 6 mars à Paris, du 15 mars dans les départements, le semestre des rentes qui échoit seulement le 22.

Art. 2. Un comptoir d'escompte sera établi sous le titre de *Dotation du petit commerce*.

Art. 3. L'impôt du timbre sur les écrits périodiques est supprimé.

Concitoyens, le gouvernement provisoire s'adresse à tous les contribuables avec une pleine confiance dans leur patriotisme. Les difficultés passagères de la situation ne lui inspirent aucune crainte ; la France intelligente, la France unie est la plus forte et la plus riche des nations. La République, pour accomplir de grandes choses, n'aura pas besoin de l'argent qu'absorbait la monarchie pour en faire de misérables. Mais son action est l'action de tous ; il faut que chacun serve la patrie dans la mesure de ses moyens. Nous demandons aujourd'hui aux contribuables de payer d'avance l'impôt de l'année, pour mettre le gouvernement provisoire à même de secourir toutes les souffrances, de rendre l'activité à toutes les transactions, et de répandre les bienfaits du crédit sur tous ceux dont le travail augmente les richesses.

Concitoyens, vous pouvez compter sur le dévouement inflexible du gouvernement provisoire ; laissez-lui l'orgueil de croire qu'il peut aussi compter sur vous.

Les membres, etc.

Citoyens travailleurs,  
Considérant que le décret du 2 mars 1848, qui fixe la durée du travail effectif, a donné lieu à des demandes d'explications de la part de quelques ateliers où le travail est exceptionnellement de douze heures ;  
Considérant que l'intention du gouvernement provisoire, telle qu'elle résulte des termes mêmes du décret, a été de ménager les forces du travailleur, et de faire une part de temps à son intelligence ;  
Les président et vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs font savoir :  
La durée du travail effectif dans Paris et la banlieue est fixée à dix heures pour toutes les professions.

**Chronique.**

L'affiche suivante a été placardée hier dans la soirée :

AU NOM DU PEUPLE !

Attendu que, s'il importe à la République française de conserver à la ville de Lyon toute sa force et tous ses moyens de défense, il importe également au gouvernement du peuple de ne pas laisser plus long temps debout et menaçantes contre le peuple les murailles fortifiées construites par la monarchie entre Lyon et la Croix-Rousse, à l'époque où la monarchie préméditait d'anéantir les travailleurs républicains ;

Attendu que la destruction de ces murailles détestées se lie, d'ailleurs, intimement au projet de construction d'une plus vaste enceinte au-delà du vallon de la Boucle, défendant à la fois la Croix-Rousse et Lyon, deux villes sœurs dont la réunion est depuis longtemps demandée par tous les citoyens ;

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le Rhône arrête :

L'enceinte fortifiée qui s'élève entre Lyon et la Croix-Rousse sera démolie, à l'exception du fort Saint-Jean, jugé indispensable à la défense commune, et des casernes nécessaires au service de la République.

Par dispositions ultérieures du gouvernement provisoire, les terrains et bâtiments de cette enceinte seront utilisés dans l'intérêt du peuple.

L'exécution du présent arrêté est confiée au génie militaire, dont le travail commencera lundi 6 mars.

L'ordre public, qui doit régner solennellement pendant l'exécution de cette grande mesure, est confié au zèle et au patriotisme de la garde nationale, et à la sagesse du peuple.

Ceux qui le troubleraient sont les ennemis de la République.  
Le commissaire du gouvernement provisoire,  
EMMANUEL ARAGO.

**SOUSCRIPTION OUVERTE POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL AUX BUREAUX DU CENSEUR.**

MM. Labouré, capitaine de gendarmerie, 5 fr. — Chambon, capitaine-trésorier de gendarmerie, 5 fr. — Moncorgier, 50 fr. — A. de la Villardière, 100 fr. — Le directeur et les employés de la manufacture de tabac, 142 fr. — Les employés de la maison Pléney frères, 56 fr. — Laurent Vincent, 1 fr. — Loustaunau, 50 fr. — M<sup>lle</sup> Beraud (2<sup>e</sup> versement), 40 fr. — G. Garnot, gérant de la compagnie des mines réunies, 10 fr. — Léon Picard, marchand de nouveautés, 50 fr. — Salomon Israël, marchand de nouveautés, 50 fr. — Pascal, juge de paix de Saint-Chamond, 10 fr. — Coquegniot, médecin, 5 fr. — Ernest de Neuchêze, capitaine de voltigeurs au 22<sup>e</sup> léger, 5 fr. — Pichat, plâtrier, 10 fr. — Total de la liste publiée dans notre numéro du 5 courant, 5,825 fr. 50 c. — Montant de la souscription du corps-de-garde de la Platière, publiée dans notre numéro d'hier, 505 fr. 50 c.

Total jusqu'à ce jour, 6,866 fr.

**SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.**

Quatrième liste.

MM. Lafrance fils, 100 f. — Jean-Pierre Million et Co, 1,000 f. — Rérol et Rey jeune, 500 f. — Sestier et Molleron, 200 f. — Joseph Robert, 50 f. — Guichard et Co, 150 f. — J.-P. Velay et Barge, 500 f. — F. Dufêtre, 100 f. — Fournier, 100 f. — Donzel frères, 100 f. — Philibert Belmont, 100 f. — Pinoncelly et Solard, 50 f. — Antoine Tabard fils, 100 f. — Achille Trocon, 200 f. — M<sup>me</sup> veuve Régné, 20 f.

Etude de M. Tavernier, notaire : MM. Tavernier, notaire, 200 f. — Horace Tavernier, 150 f. — M<sup>me</sup> veuve Tavernier, 200 f. — La Compagnie de l'éclairage au gaz, 5,000 f. — Blanc Desprez, 25 f.

MM. Faure-Peclot, 500 f. — Royer-Vial, 500 f. — Lemire frères, 150 f. — Moyet aîné, 15 f. — A.-E. Manhès, 100 f. — Le docteur Devay, 50 f. — Michel Salien, 250 f. — Moreteau et Co, 200 f. — A. Gordon jeune, 50 f. — Gros, Odier, Roman et Co, 500 f. — Alexandre Giraud, 200 f. — Benoit

Pupier, 300 f. — Nordheim, 20 f. — Lantmann, 50 f. — Dulac, arbitre de commerce, 50 f. — Le cercle du Commerce, 2,000 f. — Dugard, 10 f. — Les commissaires de police de Lyon, 150 f. — Martin Delaporte, 200 f. — Le cercle du Nord, 500 f. — Piliot et Ferber, 250 f. — Desgrain fils, 600 f.

Etude M. de Coste, notaire (2<sup>e</sup> versement) : MM. les clercs de M. Coste, 75 f. — Coste, conseiller honoraire à la cour d'appel, 500 f. — De Lacroix-Laval, ancien maire de Lyon, 500 f. — De Lacroix-Laval fils, 500 f. — Griffet, 500 f. — Veuve Lequin, 10 f. — Rouquard, 100 f. — Devarey, 500 f.

MM. Million aîné et Pernet, 100 f. — Casenove père, 200 f.

Etude de M. Laforest, notaire (2<sup>e</sup> versement) : MM. Balme, médecin, 50 f. — Pierre Mory, 50 f. — Ollion jeune, 20 f. — Genin, 25 f. — Veuve Servan née Féliassan, 100 f. — Jean-Marie Servan, 100 f. — Florentin Servan, 100 f. — Servan, médecin, 60 f. — Frère Silvestre, directeur des écoles chrétiennes de la rue Sainte-Hélène, 20 f. — Girier aîné, 25 f. — M<sup>lle</sup> Dallard, 50 f. — Saint-Cyr, 20 f.

MM. Eugène Gairal, 700 f. — Bonthoux fils, 250 f. — Les employés et dessinateurs de la maison Champagne et Gariot, 100 f. — J. Lacroix, 40 f. — Antoine Giraud, 200 f. — Amédée Charrin, 400 f. — Delaroche, 200 f. — Mestrallet, 500 f.

Faculté des sciences : MM. Tabareau, 25 fr. — Fournet, 25 fr. — Saeringe, 25 fr. — Jourdan, 25 fr. — Bineau, 25 fr. — Briot, 25 fr. — Bouquet, 25 f.

MM. Masse, 10 fr. — Tartier, 10 fr. — Vaubertrand, 5 fr. — Henne-guy, 100 fr.

Etude de M. Duchamp, notaire : MM. Duchamp, 100 fr. — Victorin Genissieux, 250 fr. — Camille Bernate, 200 fr. — Agassis, 10 fr. — Primat, 10 fr. — Perrin, 5 fr. — Lebeau, 2 fr. — Belfont, 1 fr.

MM. Bargès, 50 fr. — Brolemann, 500 fr. — Mulsan, 25 fr. — Clavière, directeur du Mont-de-Piété, 150 fr. — Nigon, 25 fr.

Total d'aujourd'hui . . . . . 21,618 f. 50 c.  
Total précédent . . . . . 169,050 25

Total jusqu'à ce jour . . . . . 190,648 25

**Spectacles du 6 mars 1848.**

GRAND-THÉÂTRE. — 3<sup>e</sup> séance donnée par M. Philippe Talon, prestidigitateur.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Royauté, Régence et République, à-propos-vaudeville. — Chants patriotiques. — Lavater, vaudeville.

Le Gérant responsable, E. MURAT.

**L'ÉQUITABLE**

Aux 60,000 familles qui lui ont confié la gestion de leurs épargnes.

Au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir, un principe est proclamé, celui de l'organisation du travail.

L'organisation du travail entraîne avec elle l'organisation de l'épargne.

Ces deux questions sont solidaires : l'une est la conséquence de l'autre. Toutes deux naissent de l'association.

En présence de ces nécessités sociales, le rôle de l'Équitable ne saurait s'amoindrir, et, loin d'apporter aucune entrave aux admirables institutions d'épargne collectives qui, en moins de cinq années, ont réuni sur la surface de la France plus de 600 millions, le gouvernement les protégera, aidera à leurs développements, en adoptant à leur égard les mesures que prescrivent les intérêts des familles, et que réclame depuis long-temps la direction de l'Équitable.

Que nos nombreux souscripteurs soient rassurés, l'administration n'a pas interrompu ses travaux, et les fonds versés en ses mains n'ont pas été un seul instant un sujet d'inquiétude.

Que les familles dont les intérêts sont engagés dans cette institution continuent donc, comme par le passé, à verser leurs annuités entre les mains des receveurs des finances ou contre les mandats de la direction-générale.

Le directeur-général de l'Équitable, A. DE MONTAT,  
Paris, 28 février 1848. J. LASSERRE,  
Directeur du département du Rhône, rue Romarin, 18.

MM. MAYER FRÈRES, successeurs de N. Mayer préviennent les pères de famille qu'ils continuent, comme par le passé, d'assurer contre les chances du tirage au sort pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et pour traiter, aux bureaux de MM. Mayer frères, rue des Célestins, 8, à Lyon, ou à MM. Darmès, Deplace, Charvériat et Hennequin, notaires à Lyon.

**MAISON DE CAMPAGNE.** A louer, petite Maison de campagne avec bois planté, sur la Balme, à Serin.

S'adresser à M. Pléney, rue Saint-Côme, n° 2. (2617)

**AVIS.** On demande un cheval de voyage pour la voiture. — S'adresser au bureau du *Courrier de Lyon*. (2631)

**AVIS IMPORTANT.**

Le sieur RIVET prévient MM. les artistes et amateurs qu'il vient de contracter un engagement avec une maison de Paris pour la fabrication de **Cornets à pistons** d'un nouveau genre breveté (sans garantie du gouvernement). Ce nouvel instrument, en tout semblable aux cornets du jour, a le grand avantage de jouer dans tous les tons, sans que l'on soit obligé d'y adapter aucun cor de rechange ; un mécanisme simple remplace cet attirail de tons qu'exigent les cornets ordinaires, et donne aux sons plus de beauté et une justesse qui ne laisse rien à désirer.

Les essais nombreux faits par les meilleurs artistes de la capitale et de notre ville, et notamment par M. Chautet, qui en a obtenu les plus heureux résultats, sont les seuls titres de recommandation que le sieur Rivet fait valoir auprès de MM. les artistes et amateurs. Tout cornet fait dans ce nouveau système et non marqué du chiffre de la maison sera réputé contrefaçon et poursuivi suivant la loi.

RIVET, facteur d'instruments, galerie de l'Argue, escalier H. (1597)

**AVIS.** Le Bureau d'affaires, d'écritures, de comptabilité, de publicité et de placement de M. Barbolat est transporté place de la Fromagerie, n° 7 ; il se charge de toutes affaires, soit contentieuses, litigieuses, convocation, concordat, écritures, vente et achat. Ses prix sont très modérés. (1641)

**MAUX DE DENTS LE BAUME DE QUININE**

Grande-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

**Sève de Médoc.**

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7268)

**Pâte Epilatoire.**

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

**GRAINES.** MM. JACQUEMET BONNEFONT

père et fils, propriétaires, horticulteurs, marchands-grainiers, pépiniéristes à Annonay (Ardèche), sur les pressantes sollicitations d'un grand nombre de leurs correspondants, viennent de se déterminer à établir à Lyon un magasin qu'on trouvera pourvu de toutes les espèces de graines proposées dans leur catalogue. Ce magasin est tenu par M. A. Baborier, leur associé, gendre et beau-frère, qui a la signature de la maison. On pourra y adresser les demandes des autres produits de leurs cultures dont les divers catalogues seront adressés francs de port par la poste aux personnes qui les demanderont par lettre affranchie. — S'adresser à MM. Jacquemet Bonnefont père et fils, place Bellecour, 22, à Lyon. (1572)

**PATE PECTORALE AU SALEP.**

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>ie</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515) ; et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

**PLUS D'ARSENIC !!**

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infail- lible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirope dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,

Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

**GAZ DE RODEZ ET AURILLAC.**

MM. les actionnaires de la Compagnie du gaz de Rodez et Aurillac sont prévenus que l'assemblée générale de la Compagnie aura lieu le mercredi 8 mars courant, à six heures du soir très précises, aux bureaux de la Compagnie, grande rue Sainte-Catherine, 9, et ils sont instamment priés de s'y rendre avec exactitude. (1639)

**GUÉRISON** sans mercure, en 12 ou 15 jours,

des maladies secrètes, écoulements, ulcères, etc., dartres, gale, rougeurs, rhumatismes. — S'adresser à la pharmacie, rue de Puzy, 6, à Lyon. (1646)

**RHUMES, CATARRHES.**

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, anrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terraux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL ; Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3822)

**PASTILLES DE MINISTRE BONBON PECTORAL.**

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 42. — 1 f. la boîte. (3461)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.